université PARIS DIDEROT PARIS 7

UNIVERSITE DE VERSAILLES
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 131 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7
LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES, ST QUENTIN-EN-YVELINES,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6
dans sa séance du 7 au 9 juillet 2008 ;

vu la décision n°2006-082
créant l'unité de recherche U 773 et nommant Monsieur Marc Laburthe directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 773 intitulée « Centre de Recherche Biomédicale Bichat-Beaujon (CRB3) » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Monsieur Marc LABURTHE est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 773 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Le Président de l'Université Paris Diderot – Paris 7

La Présidente de l'Université de Versailles – St Quentin-en-Yvelines

Le Directeur général de l'Inserm